



RÈGLEMENT DE L'URBAN TRAIL DU ROCHER

1. Organismes

La 1^{ère} édition de l'Urban trail du rocher est organisée le Dimanche 22 Septembre 2024 par l'association Courir à Vitrolles (association loi 1901).

2. Conditions

La course est ouverte à tous les coureurs, licenciés ou non dès 16 ans.

Licence en cours de validité à présenter lors du retrait des dossards.

Les coureurs non licenciés devront fournir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an, certifié conforme par le coureur.

Autorisation parentale pour les moins de 18 ans (document à télécharger sur le site Internet www.couriravitrolles.fr)

3. Circulation sur le parcours

Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours hormis les véhicules d'organisation, de sécurité et de secours.

4. Le parcours

Sur route et chemins

Départ de la course : 9h

Distance : 10,4 km & 5,2 km

Dénivelé : 190 m (10,4 km) & 90 m (5,2 km)

Départ / Arrivée : Stade Jules Ladoumègue, Avenue de la Ranguie 13127 Vitrolles. Durée : 1h45 pour le 10,4 km & Pas de barrière pour le 5,2 km

5. Inscriptions

En ligne sur KMS jusqu'au vendredi 20 Septembre 2024 20h.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de participation à la course avec un dossard non validé par l'organisation.

6. Tarifs

10,4 km

10 € + 0.99 € de frais sur KMS jusqu'au mardi 3 Septembre 2024 inclus

12 € + 0.99 € de frais sur KMS à partir du mercredi 4 Septembre 2024

15 € sur place le samedi 21 septembre 2024 et le dimanche 22 septembre 2024

5,2 km

5 € + 0.99 € de frais sur KMS jusqu'au mardi 3 Septembre 2024 inclus

7 € + 0.99 € de frais sur KMS à partir du mercredi 4 Septembre 2024 18

9 € sur place le samedi 21 septembre 2024 et le dimanche 09 septembre 2024

7. Remise des dossards

Remise des dossards le jour de la course de 7h00 à 8h45 sur le lieu de départ, Stade Jules Ladoumègue, Avenue de la Ranguie 13127 Vitrolles.

Tout dossard non retiré 15 mn avant le départ pourra être réattribué.

8. Ravitaillements

Au 5^{ème} km pour le 10,4 km et à l'arrivée

9. Sécurité et Secours

La sécurité sera assurée par la Police Municipale et les personnes de l'organisation prévues à cet effet.

Les secours seront pris en charge par les Pompiers

En s'acquittant des droits de course, les coureurs s'engagent à respecter le code de la route et le balisage prévu.

10. Résultats

Le chronométrage s'effectue par puce électronique.

Les résultats seront consultables sur le site KMS.fr

11. Récompenses

Une récompense sera remise aux 150 de chaque course.

Des prix sont attribués aux trois premières Féminines et au trois premiers Hommes du classement Scratch.

Nous récompenserons également le premier de chaque catégorie, à partir de Sénior jusqu'à M10, ainsi que les premiers des catégories de jeunes de Cadet à Espoir (pas de cumul).

12. Responsabilité civile et accident

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par le contrat d'assurance numéro 4565400T, souscrit auprès de la MAIF.

Responsabilité accident : les licenciés de course à pied bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement

13. Droits et image

En acceptant ce règlement, vous autorisez les organisateurs à utiliser des photos, films et autres enregistrements de cet événement sur lequel vous figurerez. Conformément à la loi « Informatique et Liberté » du 6 juin 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles vous concernant.

14. : Contexte sanitaire

L'organisateur prendra en compte les consignes sanitaires en vigueur au moment de la course et demandera aux coureurs de les appliquer.

La participation à l'épreuve implique l'acceptation du règlement